



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 7 octobre 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 30 septembre 2010

Publié le 8 octobre 2010

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participants au vote : 65

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 16

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE
M. Gilbert MENUT	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Michel ROTGER
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Gilles MATHEY
M. Jean-François GONDELLIER	ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMONT
M. François-André ALLAERT	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
Mlle Badiââ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Rémi DELATTE
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

Mme Christine MASSU	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MARCHAND
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**Association pour l'inscription des Climats du Vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial de l'UNESCO****● Présentation succincte du projet :**

"L'association pour l'inscription des climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO" a été créée en 2007. Le projet consiste au classement des vignobles des Côtes de Nuits et de Beaune, des Villes de Dijon et Beaune, au patrimoine mondial de l'UNESCO. La mission de l'association est de porter le dossier de candidature et de fédérer les acteurs locaux autour de cette ambition partagée.

Cette association réunit le Conseil Régional de Bourgogne, le Conseil général de la Côte d'Or, les villes et communautés d'agglomération de Dijon, Beaune, Gevrey Chambertin et Nuits St Georges, les chambres consulaires et l'ensemble des acteurs et institutions du secteur de la vigne et du vin.

En avril 2009, l'association a obtenu la confirmation de l'inscription du dossier sur la liste indicative française, faisant de ce dossier un candidat sérieux pour la France.

● Projets d'activités pour l'année 2010 :**- Contenu scientifique du dossier de candidature**

En juin 2010, l'association a pour objectif de publier un pré-dossier de candidature reprenant les principaux points d'appui scientifiques, conformément au format fourni par l'UNESCO.

Il est également envisagé la tenue d'un colloque international, restituant l'ensemble des travaux réalisés par les scientifiques dans le cadre du dossier de candidature, auquel seraient associés des auteurs internationaux.

- Plan de gestion

Une charte patrimoniale sera étudiée par les différents partenaires dans le but d'être proposée à la signature de l'ensemble des communes du territoire concerné, des intercommunalités et des services de l'Etat.

Par ailleurs, les commissions de gestion, mises en place en 2009, poursuivront leur travail dans le cadre de la mise en place du plan de gestion.

- Communication et sensibilisation

L'association conduit trois grands projets, visant à sensibiliser la population à la richesse de son patrimoine et à permettre une appropriation de ses valeurs :

. en juin 2010, la parution d'un cahier spécial, consacré à la candidature de classement au patrimoine mondial des climats du vignoble de Bourgogne ;

. de juin 2010 à juillet 2011, une exposition de prestige itinérante entre Dijon, Beaune et le Château du Clos de Vougeot. Il est également prévu de proposer cette exposition à toutes les communes souhaitant l'accueillir. Cette exposition est accompagnée d'un catalogue ;

. un colloque international restituera l'ensemble des travaux réalisés par les scientifiques dans le cadre du dossier de candidature, auquel seront associés des acteurs internationaux.

● Résultats attendus :

Le projet vise à obtenir l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO :

- l'inscription au patrimoine mondial offre, à travers son label d'exception, une image internationalement reconnue, qui renforce la notoriété et l'attractivité des sites ;

- l'inscription engendre des effets positifs sur l'activité touristique et économique globale. C'est un outil privilégié de marketing territorial qui permet la création de nouvelles offres touristiques assurant un équilibre entre la conservation du site et le développement du tourisme (augmentation de la fréquentation touristique de 30 % en moyenne) ;
- l'inscription renforce les politiques de conservation et de valorisation des sites ;
- l'inscription génère le développement de projets collectifs, apportant ainsi une garantie de préservation et de transmission de ce patrimoine inscrit aux générations futures.

Pour mémoire, le Grand Dijon a attribué à l'association pour l'inscription des Climats de Bourgogne au patrimoine de l'UNESCO :

- une subvention de fonctionnement de 5 000 € en 2009 ;
- une subvention de 7 500 € en mars 2010 pour financer la réalisation de la fiche dédiée au recensement du patrimoine architectural, urbain et paysager, nécessaire à l'élaboration d'un plan de gestion, qui satisfasse aux exigences du comité du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Sur la base d'un budget prévisionnel de 293 124 €, le soutien du Grand Dijon, aux côtés des autres collectivités partenaires, est sollicité, au titre du fonctionnement de l'association pour l'année 2010, pour une subvention de 15 000 € (voir budget prévisionnel 2010 en annexe).

Compte tenu de l'intérêt de ce projet et des retombées positives que ce label apporte à Dijon, au Grand Dijon et à sa région, au vu des rapports d'activités et financiers 2009, du projet d'activités et du budget prévisionnel 2010, il vous est proposé de soutenir l'association et d'accorder une subvention de fonctionnement de 15 000 €.

Vu l'avis du Bureau et de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de dire** que la Communauté d'Agglomération dijonnaise soutient l'Association pour l'Inscription des Climats de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- **d'accorder** une subvention de 15 000 € à cette association ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au déroulement de cette opération ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget en cours.

BUDGET PREVISIONNEL REVISE - ANNEE 2010

EXERCICE 2010			
DEPENSES		RECETTES	
Déficit reporté	0 €	Excédent reporté	2 508 €
Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Frais de personnel (salaires+charges sociales)	92 000 €	Cotisation des membres	5 000 €
Frais de déplacement+réception	15 000 €	Subventions fonctionnement	
Loyer et charges	2 400 €	Région	40 000 €
Téléphonie et communication	2 500 €	Département	40 000 €
Fournitures administratives et diverses	12 000 €	Ville de Dijon	40 000 €
Frais de communication et d'impression	65 000 €	Ville de Beaune	40 000 €
Cabinet d'expertise GRAHAL	25 000 €	BIVB	40 000 €
Expertises complémentaires	26 724 €	Grand Dijon	15 000 €
		Beaune Côte et Sud	5 000 €
		Communautés de communes : Gevrey-Chambertin et Pays de Nuits-Saint-Georges	6 000 €
		autres (CCI, FEADER, CVCO, Dijon emploi)	9 616 €
Fiche action : Inventaire patrimoine	50 000 €	Fiche Action : Inventaire patrimoine	
		DRAC	10 000 €
		Région	15 000 €
		Département	7 500 €
		Grand Dijon	7 500 €
		Comm d'Agglo Beaune	5 000 €
		CVCO	5 000 €
Excédent d'exploitation	2 500 €	Déficit d'exploitation	0 €
TOTAL DEPENSES	293 124 €	TOTAL DEPENSES	293 124 €